



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE

Par arrêté n° 2024 - 22 du 12 septembre 2024, le Maire de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à :

- Présenter et justifier le projet d'aménagement de la zone des Garriguettes
- Rapport de présentation de la modification n° 1 du PLU
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Règlement écrit
- Plan de zonage
- Plan 5b 1 : plan de zonage général
- Plan 5b 2 : plan de zonage de l'agglomération

À cet effet, Monsieur Serge LELAIDIER a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, à la mairie, **du 30 septembre 2024 au 31 octobre 2024**, pendant 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@garrigues-ste-eulalie.fr ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie de GARRIGUES SAINTE EULALIE, 10 avenue de la Mairie – 30190 GARRIGUES SAINTE EULALIE. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du secrétariat de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : www.garrigues-ste-eulalie.fr.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune de GARRIGUES SAINTE EULALIE, Monsieur le Maire, Didier KIELPINSKI.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de GARRIGUES SAINTE EULALIE les :

- Vendredi 4 octobre 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 16 octobre 2024 de 14h à 17h
- Jeudi 31 octobre 2024 de 9h à 12h

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de GARRIGUES SAINTE EULALIE et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Monsieur Didier KIELPINSKI
Maire de GARRIGUES SAINTE EULALIE